

Les régimes financièrement autonomes sont le régime de vieillesse complémentaire des indépendants (RCI) et le régime invalidité décès (RID). Leur financement est assuré à la fois par les cotisations des actifs et les produits financiers issus des réserves.

La dégradation de leur résultat technique en 2018 et 2019 s'explique notamment par la baisse de la population cotisante non micro-entrepreneurs et d'une hausse des prestations nettes.

CHIFFRES ESSENTIELS

Prévisions pour 2018

Prestations nettes RCI :

2 M€ (+4,5 %)

Cotisations nettes RCI :

2,2 M€ (-1,5 %)

Prestations nettes RID :

375 M€ (+5,1 %)

Cotisations nettes RID :

314 M€ (+12,4 %)

■ LES PRÉVISIONS 2018 CONDUISENT À UNE PROBABLE DIMINUTION DES RÉSULTATS DES RÉGIMES AUTONOMES

Les résultats comptable du RCI, y compris charges et produits financiers, seraient en diminution en 2018 de près de 400 M€ passant de 935 M€ à 539 M€. Celui des RID seraient quant à lui en hausse de +61 M€, passant de -66 M€ à -4 M€ bien que toujours déficitaire.

Plusieurs éléments conduisent à ces évolutions. Tout d'abord les prévisions de produits et de charges sur opérations financières sont conventionnelles et sont basées sur les réalisations à fin septembre 2017 (aucune hypothèse de cessions d'actifs n'est retenue pour 2019). La performance financière des réserves est analysée dans la fiche 4. Par ailleurs les comptes 2017 ont été impactés par des régularisations d'affectations de produits au titre des cotisations des micro-entrepreneurs sur les exercices antérieurs. Ces opérations, non reproductibles, ont conduit à majorer les produits de cotisations du RCI de l'ordre de 28 M€ et minorer ceux du RCI d'environ 26 M€.

En ne considérant que les excédents techniques¹, le résultat du RCI serait en baisse de 113 M€ passant de 359 M€ à 246 M€ et celui des RID bien que toujours déficitaire s'améliorait de 25 M€ passant de -66 M€ à -41 M€.

Les prévisions pour 2018 réalisées dans le cadre de la Commission des comptes de la Sécurité sociale (CCSS) conduisent à une baisse des cotisations y compris exonérations de -1,5 % pour le RCI. L'augmentation des cotisations nettes du RID de +14,7 % correspond à un effet base sur 2017, en lien avec la régularisation de l'affectation des cotisations des micro-entrepreneurs. Hors effet de réaffectation, l'évolution des cotisations nettes du RID serait de l'ordre de +1,5 % en lien avec la hausse des exonérations au titre de l'Accre.

Hors effet base et hors exonérations l'évolution des cotisations nettes s'explique par :

- la baisse des effectifs non micro-entrepreneurs de 3,4 % pour les artisans et 4,0 % pour les commerçants ;
- d'une hausse de l'assiette moyenne, hors micro-entrepreneurs, estimée à plus de 4 % pour les artisans et commerçants (cf. fiche revenu) ;
- l'hypothèse de croissance très dynamique du nombre de micro-entrepreneurs de l'ordre de +9 % a un impact relativement contenu sur les cotisations nettes en raison des faibles capacités contributives des cotisants micro-entrepreneurs (cf. fiche revenu).

¹ Différence des cotisations nettes et des prestations nettes.

Tableau 1 : synthèse financière des risques gérés par le RSI, prévisions 2018, en M€

	Assurance vieillesse complémentaire *		Assurance invalidité décès	
Charges	4 333	-1,2 %	671	18,0 %
dont prestations sociales nettes	1 981	4,3 %	375	5,1 %
dont autres charges techniques	65	-1,6 %	40	4,5 %
dont charges opérations financières	2 044	-4,2 %	215	74,1 %
Produits	4 872	-8,4 %	667	32,6 %
dont cotisations nettes y compris exonérations	2 204	-1,3 %	334	14,7 %
dont exonérations	-		20	71 %
dont autres produits techniques	77	0,5 %	41	4,4 %
dont produits opérations financières	2 409	-13,5 %	262	96,7 %
Résultat net	539	-42,4 %	-4	-93,4 %
Résultat techniques (cotisations nettes - prestations nettes)	223	-33,4 %	-41	-37,5 %

Source : CNDSSSTI, 2018 - Prévisions CCSS septembre 2018.
* Y compris RCEBTP

Tableau 2 : synthèse financière des risques gérés par le RSI, prévisions 2019, en M€

	Assurance vieillesse complémentaire *		Assurance invalidité décès	
Charges	2 375	ns	474	ns
dont prestations sociales nettes	2 077	4,8 %	393	4,8 %
dont autres charges techniques	65	-0,8 %	41	4,5 %
dont charges opérations financières	9	ns	-	ns
Produits	2 455	ns	414	ns
dont cotisations nettes y compris exonérations	2 215	0,5 %	312	-6,5 %
dont exonérations	-		30	54,2 %
dont autres produits techniques	77	0,8 %	43	4,4 %
dont produits opérations financières	-	ns	-	ns
Résultat net	79	ns	-60	ns
Résultat techniques (cotisations nettes - prestations nettes)	138	-38,3 %	-81	97,4 %

Source : CNDSSSTI, 2018 - Prévisions CCSS septembre 2018.
* Y compris RCEBTP

Ce recul du résultat net serait également lié à la hausse encore soutenue des prestations nettes (respectivement +4,5 % pour le RCI et 5,1 % pour les RID). Pour le RCI, cette hausse est liée à la poursuite de la montée en charge du régime et ainsi l'augmentation du nombre de retraités de droit direct. Pour les RID l'augmentation des prestations nettes correspond aux effets combinés du recul de l'âge de départ à la retraite et de la montée en charge de l'harmonisation des régimes d'invalidité-décès des artisans et des commerçants (relèvement des pensions minimales voté en 2015).

Par ailleurs, depuis 2016, le RCI finance les pensions de retraite RCEBTP via un transfert de charges techniques pour des montants estimés à environ 25 M€ en 2018 et 23 M€ en 2019. Le RCI finance également les capitaux-décès versés aux retraités aussi bien chez les artisans que chez les commerçants. À l'inverse le RID finance les points de retraite attribués aux assurés qui bénéficient d'une pension d'invalidité au cours de l'année.

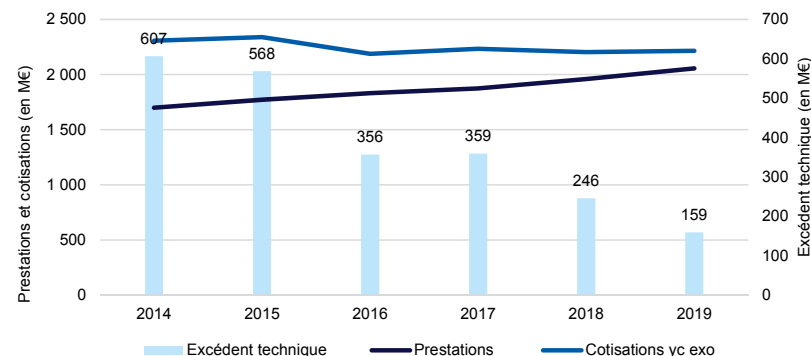
Les prévisions pour 2019 se situent sur les mêmes tendances que 2018, conduisant à un recul des excédents techniques pour le RCI et les RID.

■ CES PRÉVISIONS DE COURT TERME RESTENT COMPATIBLES AVEC LES PROJECTIONS DE LONG TERME

Ces prévisions de court terme pour le RCI et les RID situent les soldes techniques des régimes autonomes en-deçà de ceux affichés dans les projections de long terme présentées ci-après. Cependant les bilans actuariels tiennent compte d'hypothèses pour le moyen et long terme davantage lissées et donc, par définition, sensiblement différentes de celles sur le très court terme (notamment concernant l'évolution de l'assiette globale).

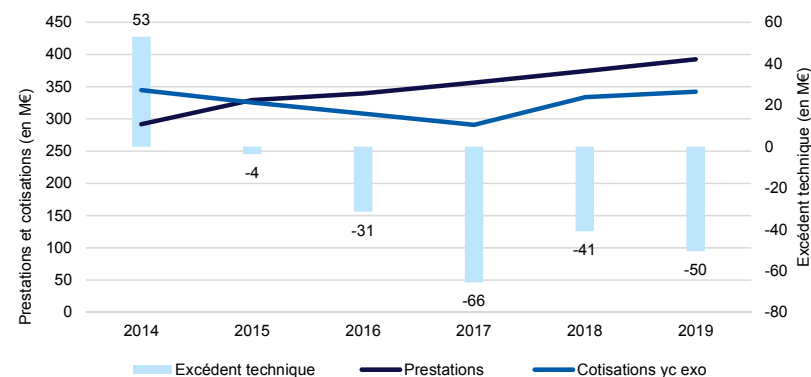
Les hypothèses des projections de long terme devront être revues, le cas échéant, dans les prochains bilans actuariels prévus dans les règlements des régimes (en 2019) si la tendance de baisse des cotisants, notamment, devait se confirmer.

Graphique 1 : évolution des prestations, des cotisations et de l'excédent technique du RCI



Source : CNDSSSTI, 2018 - Prévisions CCSS septembre 2018.

Graphique 2 : évolution des prestations, des cotisations et de l'excédent technique des RID



Source : CNDSSSTI, 2018 - Prévisions CCSS septembre 2018.